



PROCES-VERBAL de la réunion de CONSEIL MUNICIPAL du 21 septembre 2026

Date de convocation : 16/09/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Pouvoirs : 1

Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le 21 septembre à 20h30, le conseil municipal de FLEURY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Domaine, sous la présidence de M. Daniel VESVAL, Maire.

Etaient présents : M. Daniel VESVAL, Mme Catherine BAZIN, M. Freddy LAUBEL, M. Patrice GUERIN, M. Lionel ROULIN, Mme Laure GARNIER, Mme Muriel MARIE, M. Alexis BELLIER, Mme Stéphanie LOSLIER, Mme Alicia TABARD, Mme Véronique BRASY, M. Rémi MAZARD,

Absents excusés : Mme Isabelle LEBOUVIER (pouvoir à M. Daniel VESVAL), M. Stéphane BRIENS, M. Aurélien BROUCQSAULT

Secrétaire de séance : M. Freddy LAUBEL

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2026
- Délibération FSL (fonds de Solidarité pour le Logement)
- Délibération FAJ (fonds d'Aide aux Jeunes)
- Délibération achat skate-park
- Délibération vente maison 6 rue de l'Eglise
- Délibération désignation d'un référent sécurité routière
- Délibération Projet salle des fêtes
- Désignation d'un délégué des élus pour le conseil d'administration du Cos Normand

Affaires diverses

- Repas des aînés du 14 novembre 2026 :
 - qui sera présent
 - personnes au service (5 personnes en plus des membres de la commission CCAS)
 - traiteur : O'Loup
 - tarif accompagnant – 70 ans
- Matinée Citoyenne : samedi 3 octobre 2026

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. M. Freddy LAUBEL est choisi comme secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, M. Le Maire ajoute 1 point à l'ordre du jour :

- Délibération demande de subvention association « Lire et Faire Lire dans la Manche »

Approbation des procès-verbaux des réunions 1^{er} juillet 2026

Le procès-verbal précédemment transmis à chacun des membres du conseil municipal a été approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-46 : Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, la demande de subvention faite par le Département de la Manche concernant le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

La participation pour la commune de Fleury pour l'année 2026, s'élève à 0,60 € par habitant soit un total de :

- 0,60 € x 1101 habitants = 660,60 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** : le versement d'une subvention d'un montant de 660,60 €

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,
Daniel VESVAL

Délibération déposée le 5 octobre 2026
A la Préfecture de la Manche

Délibération n° 2026-47 Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, la demande de subvention faite par le Département de la Manche concernant le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

La participation pour la commune de Fleury pour l'année 2026, s'élève à 0,23 € par habitant soit un total de :

- 0,23 € x 1101 habitants = 253,23 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** : le versement d'une subvention d'un montant de 253,23 €

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Daniel VESVAL

Délibération déposée le 5 octobre 2026
A la Préfecture de la Manche

Délibération n° 2026-48 Achat Skate-Park à la commune de Beauchamps

M. le Maire propose aux membres du conseil l'acquisition du skate-Park de la commune de Beauchamps pour un montant de 1.500,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition d'achat d'un montant de 1.500,00 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Daniel VESVAL

Délibération déposée le 5 octobre 2026
A la Préfecture de la Manche

Délibération n° 2026-49 Installation du Skate-Park

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal des devis pour l'installation du Skate-Park sur la commune :

- Entreprise GAUTIER 8.082,65 € TTC
- Entreprise GATP 11.160,00 € TTC
- Entreprise ANTHONY NOGUES 9.928,80 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de l'installation du skate-park,
- **RETIENT** l'entreprise GAUTIER pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 8.082,65 € TTC

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Daniel VESVAL

Délibération déposée le 5 octobre 2026
A la Préfecture de la Manche

Délibération n° 2026-50 Vente maison 6 rue de l'Eglise

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite au rendez-vous avec Mme LYS qui souhaitait acquérir la maison située au 6, rue de l'Eglise mais qui n'a pas donné suite à sa proposition, la commune décide de remettre en vente la maison.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de remettre en vente la maison du 6 rue de l'Eglise

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Daniel VESVAL

Délibération déposée le 5 octobre 2026

A la Préfecture de la Manche

Délibération n° 2026-51 Désignation d'un référent sécurité routière

Le conseil municipal désigne comme référent sécurité routière :

- M. Freddy LAUBEL

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Daniel VESVAL

Délibération déposée le 5 octobre 2026

A la Préfecture de la Manche

Délibération n° 2026-52 projet de rénovation de la salle de convivialité

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'intention de la commune de rénover de la salle de convivialité.

L'estimation du projet s'élève à 263.270,47 € H.T.

Le lancement de la consultation des entreprises est prévu pour fin octobre 2026 avec échéance dépôt des candidatures pour fin novembre 2026.

L'entreprise qui aura été retenue sera informée fin décembre 2026

Le début des travaux est prévu pour fin janvier 2027

Observations :

- voir pour mettre un évier derrière le bar / évacuation vers le réseau des eaux usées
- voir au niveau de la gazinière s'il est possible de mettre des plaques classiques, induction ou vitrocéramique
- voir pour installation d'une vitrine ventilée pour le bar

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de la réalisation des travaux de rénovation de la salle de convivialité

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Daniel VESVAL

Délibération déposée le 5 octobre 2026

A la Préfecture de la Manche

Délibération n° 2026-53 Désignation d'un délégué des élus pour le Conseil d'Administration du COS NORMAND

Le conseil municipal désigne comme délégué des élus pour le Conseil d'Administration du COS NORMAND :

- Mme Catherine BAZIN

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Daniel VESVAL

Délibération déposée le 5 octobre 2026

A la Préfecture de la Manche

Délibération n° 2026-54 demande de subvention association « Lire et Faire Lire dans la Manche »

M. Le Maire présente aux membres du conseil le courrier reçu de l'association « Lire et Faire Lire dans la Manche » demandant une subvention exceptionnelle afin d'aider au financement de la rémunération des bénévoles intervenant sur les communes.

Le montant de la subvention est de 60 € pour chaque bénévole intervenant pour la saison 2025/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement d'une subvention d'un montant de 60 €

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,
Daniel VESVAL

Délibération déposée le 5 octobre 2026
A la Préfecture de la Manche

AFFAIRES DIVERSES

1. Information : Repas des aînés du 14 Novembre 2026

Qui sera présent :

AU SERVICE : il faut 5 personnes en plus des membres du CCAS

Catherine BAZIN, Freddy LAUBEL Isabelle LEBOUVIER, Rémi MAZARD, Laure HESLOUIN

- Traiteur : O'LOUP
- Tarif accompagnant - 70 ans : 22 €

2. Information : Matinée citoyenne : samedi 3 Octobre 2026

Une matinée citoyenne pour le nettoyage du cimetière est prévue le samedi 3 octobre 2026 de 08h30 à 12h00.

3. Visite des bâtiments communaux à programmer

Afin de faire connaître les différents bâtiments communaux aux nouveaux membres du Conseil Municipal, nous devons programmer une visite.

4. Information : rentrée scolaire 2026

En 2025, 130 enfants étaient inscrits à l'école de Fleury. Cette année, 130 sont inscrits pour 2026. (127 à la rentrée de Septembre et 3 rentreront en Janvier 2027)

MA CLIM A L'ECOLE

Pour faire face à des épisodes de chaleur, EDF a mis en place un fonds d'aide pour accélérer l'installation d'équipements de rafraîchissement dans les crèches, écoles, collèges, lycées et centres de loisirs communaux.

Le dispositif mis en œuvre via l'association « je passe à l'électricité », permettra de financer à la fois les équipements rapidement opérationnels ainsi que les solutions durables améliorant de façon pérenne le confort thermique des bâtiments.

EDF prévoit de verser une prime forfaitaire de 400 € par équipement pour l'installation de ventilateurs, brumisateurs mobiles et climatiseurs fixes dans la limite de 10 équipements par établissement.

Un dossier de demande d'aide doit être déposé sur le site jepassealectrique.fr avant le 30 septembre 2026.

5. Information : remplacement secrétaire de mairie

Théo RIVIERE va remplacer Isabelle JASKINA qui part à la retraite à la fin de l'année

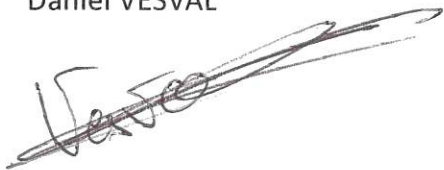
Ludovic BLIN, Maire de La Lande d'Airou souhaite qu'il prenne son poste au 1^{er} Novembre au lieu du 1^{er} Octobre

Théo RIVIERE prendra son poste à Fleury au 1^{er} Octobre.

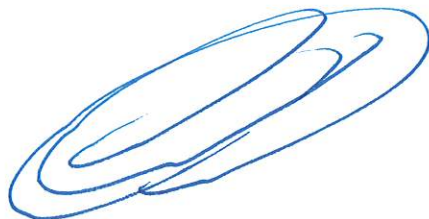
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30

Affiché et mis en ligne sur le site internet de la Commune conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Daniel VESVAL

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Daniel Vesval', with a stylized flourish at the end.

Le secrétaire de séance,
Freddy LAUBEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Freddy Laubel', with a large, circular flourish.

